



COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 NOVEMBRE 2025, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – ASLOUDJ – CHARREAU – MARET – GADBOIS – CHARDON – ROGER – MM. FAUCHER – TROLIO – ROYNEL – LEFORT – VALDEVIT – LANTERNAT – BLAZQUEZ

Absents excusés : MM. DESCHAMPS pouvoir à A. FELICETTI

MORI pouvoir à M. TROLIO (jusque arrivée)

Absents : Mme LACOINE – EL JAMI

Secrétaire de séance : Sophie MARET

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la délibération du 3 juillet 2025 qui a démis de ses fonctions le 3^{ème} adjoint, il est proposé de réduire à 3 le nombre de postes d'adjoint jusqu'à la fin du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la détermination à 3 postes, le nombre d'adjoints au Maire.

Soit :

- Monsieur DESCHAMPS Noël, 1^{er} adjoint
- Madame ASLOUDJ Zohra, 2^{ème} adjoint
- Madame CHARREAU Estelle, 3^{ème} adjoint

Le Maire

Annick FELICETTI

